

CONCOURS SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE PREFECTURE

Ministère de l'Intérieur

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/9/2008 8:18:43

Fonctions : Le secrétaire administratif doit être capable de rédiger des notes, circulaires, courriers divers, de traduire en mesures particulières des textes à caractère général et les appliquer.

Il peut être amené à remplir aussi des tâches de gestion ou d'encadrement, il est fréquemment en contact avec les usagers et les services extérieurs de l'Etat. Il a un pouvoir d'initiative, d'appréciation et d'interprétation.

Selon les ministères, vous serez secrétaire administratif de préfecture, de la police nationale, d'administration et d'intendance, des affaires sanitaires et sociales, d'administration scolaire et universitaire, d'administration centrale... Les possibilités de promotion sont réelles et varient selon les Ministères.

Les différents ministères organisent eux-mêmes le concours de secrétaire administratif pour répondre à leurs propres besoins.

Il est possible de se présenter aux épreuves organisées par plusieurs ministères.

Cela augmente les chances de succès.

Diplôme

Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Autres conditions d'accès au concours :

• Etre de nationalité française ou

ressortissant de l'Union Européenne.

• Sans condition d'âge et de diplôme pour les mères de famille d'au

moins 3 enfants et les sportifs de haut niveau. **Epreuves du concours** **Epreuves écrites**

d'admissibilité

Rédaction d'une note de synthèse à partir de données statistiques, comptables.

Dissertation sur un sujet d'ordre général.

Traduction en français d'un texte rédigé pour une affectation au ministère des affaires étrangères. **Epreuves orale d'admission**

Conversation avec le jury à partir d'un texte de portée générale.

Interrogation sur une des matières du groupe d'épreuves choisi lors de

l'inscription auprès du ministère choisi :

Groupe A, soit :

- à l'organisation constitutionnelle de la France et des communautés ;

- à l'organisation administrative de la France ;

Groupe B, soit :

- aux problèmes économiques ;

- aux finances publiques ;

Groupe C, soit :

- à l'histoire contemporaine ;

- à la géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne.

Epreuve facultative de langue étrangère pour une affectation au Ministère des Affaires étrangères.

Conversation à partir d'un texte.